

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DJS 201 Subvention (15 000 euros) et avenant à convention avec l'association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (17^{ème}).

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et un avenant à convention avec l'association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire ;

Vu l'avis du conseil du 17^{ème} arrondissement, en date du 11 mai 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire, 45, rue Berzélius (17^{ème}).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée à l'association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (5101/2015_02867).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO